

## LÉON XIII, PAPE

A Notre Vénérable Frère Diomède Falconio, Archevêque d'Acerenza et de Matera, récemment nommé archevêque titulaire de Larisse.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique. — C'est un usage très ancien dans l'Eglise que les Pontifes Romains, pour remplir comme il convient les devoirs de leur souveraineté Apostolique, se fassent représenter, dans les contrées éloignées et séparées de la Chaire Romaine par une longue étendue de terre et de mer, par des personnages ecclésiastiques ou choisis parmi les Evêques de l'endroit, ou envoyés de Rome même, lesquels sous différents titres et munis de la juridiction nécessaire, veillent avec soin aux progrès de la foi, à la pureté des mœurs, à la discipline dans le clergé et le peuple. C'est pourquoi, comme l'état actuel des choses ecclésiastiques au Canada demande une attention spéciale de la part du Saint-Siège, Nous avons résolu, après avoir communiqué la chose à Nos Vénérables Frères, les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine préposés à la Propagation de la Foi et l'avoir attentivement examinée, d'envoyer en ce pays un délégué Apostolique qui puisse en étudier soigneusement les conditions, qui travaille par sa prudence et son jugement à en régler les controverses et les différends, et s'empresse de Nous soumettre exactement les questions qui paraîtront plus graves et nécessiteront l'intervention salutaire du Saint-Siège.

En conséquence, Vénérable Frère, vous absolvant et vous jugeant absous, à cette fin seulement, de toute excommunication et interdit et de toutes les autres sentences, censures et peines que vous pourriez avoir encourues, et considérant, entre autres qualités qui vous distinguent à un haut degré, votre zèle pour le bien de la religion, votre piété, votre science et votre prudence dans les affaires, de l'avis de Nos susdits Vénérables Frères et en vertu de Notre autorité Apostolique, Nous vous investissons, par les présentes, et vous décorons du titre, des droits, des honneurs et des privilèges de Délégué apostolique pour le Canada, selon Notre bon plaisir et celui du Saint Siège ; en même temps, Nous vous accordons et communiquons tous et chacun des pouvoirs nécessaires et utiles qui vous mettent en état de pourvoir efficacement aux besoins et au bien des Eglises du Canada.